

colorchecker CLASSIC



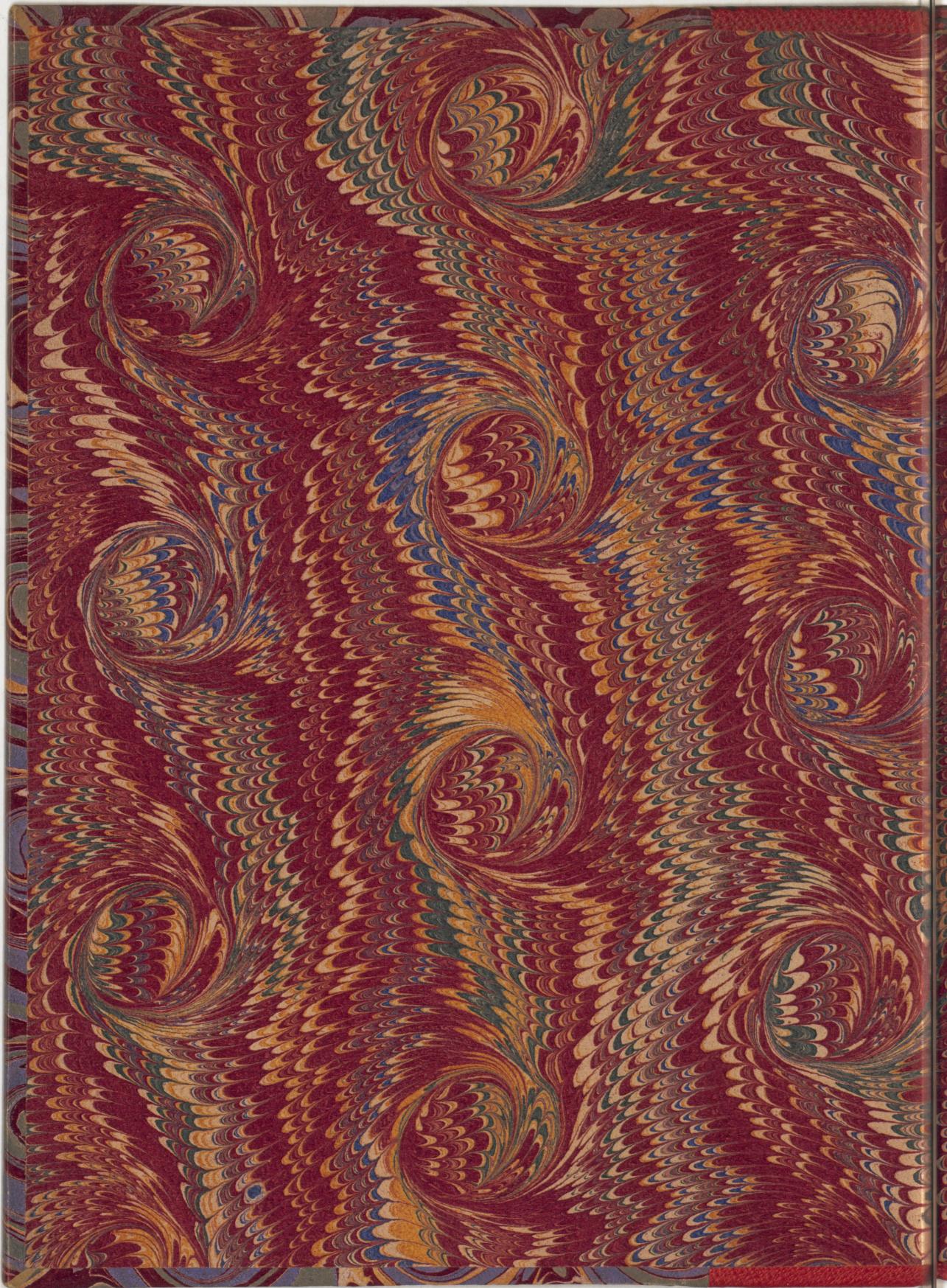
x-rite

mm

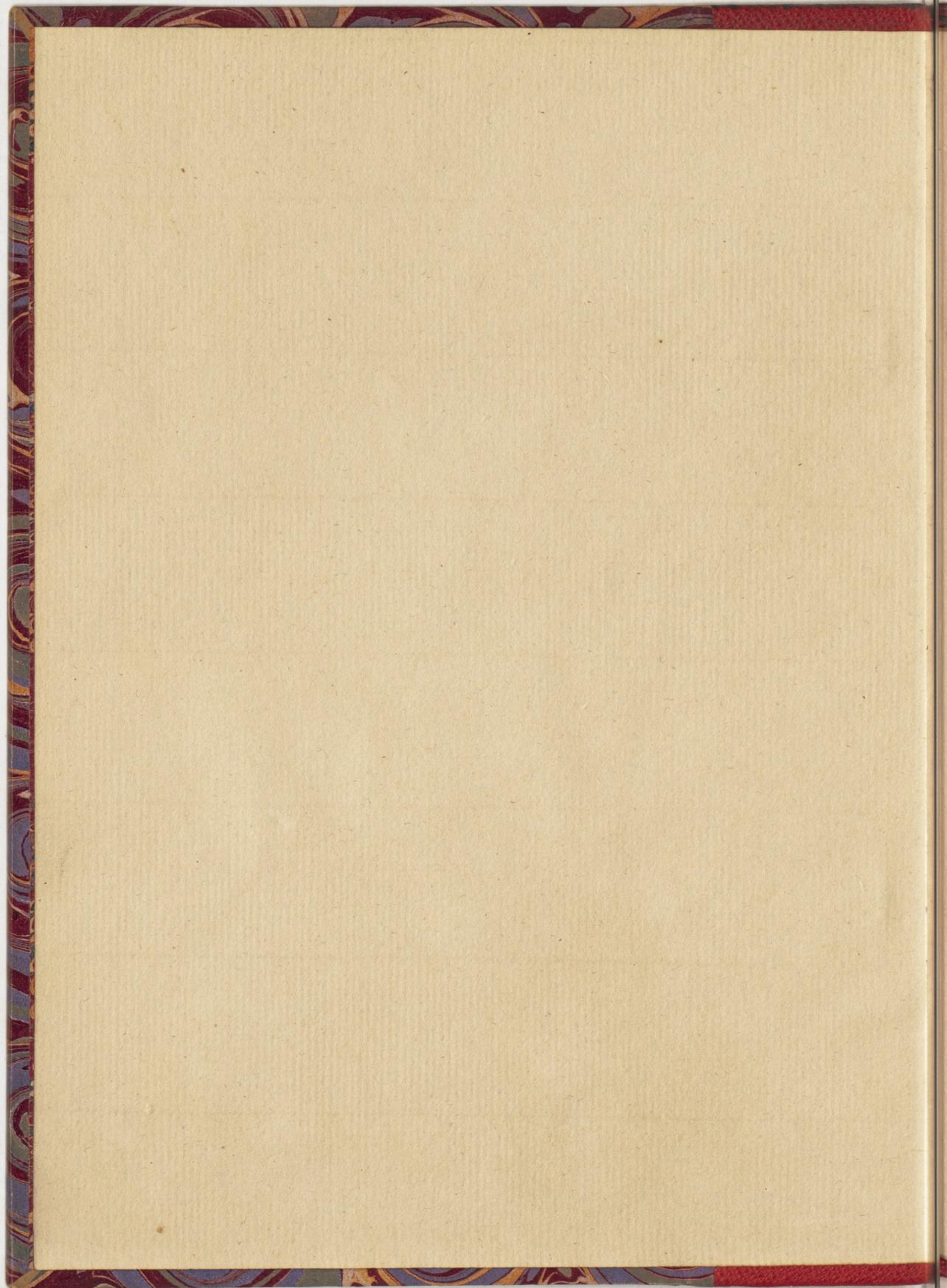
THE HISTORY OF
THE BRITISH
COLONIES
IN AMERICA
TO THE
YEAR 1849.

BY J. H. GREEN,
LONDON: SIMPKIN, MARSHALL,
HORRIBOLD, AND CO.

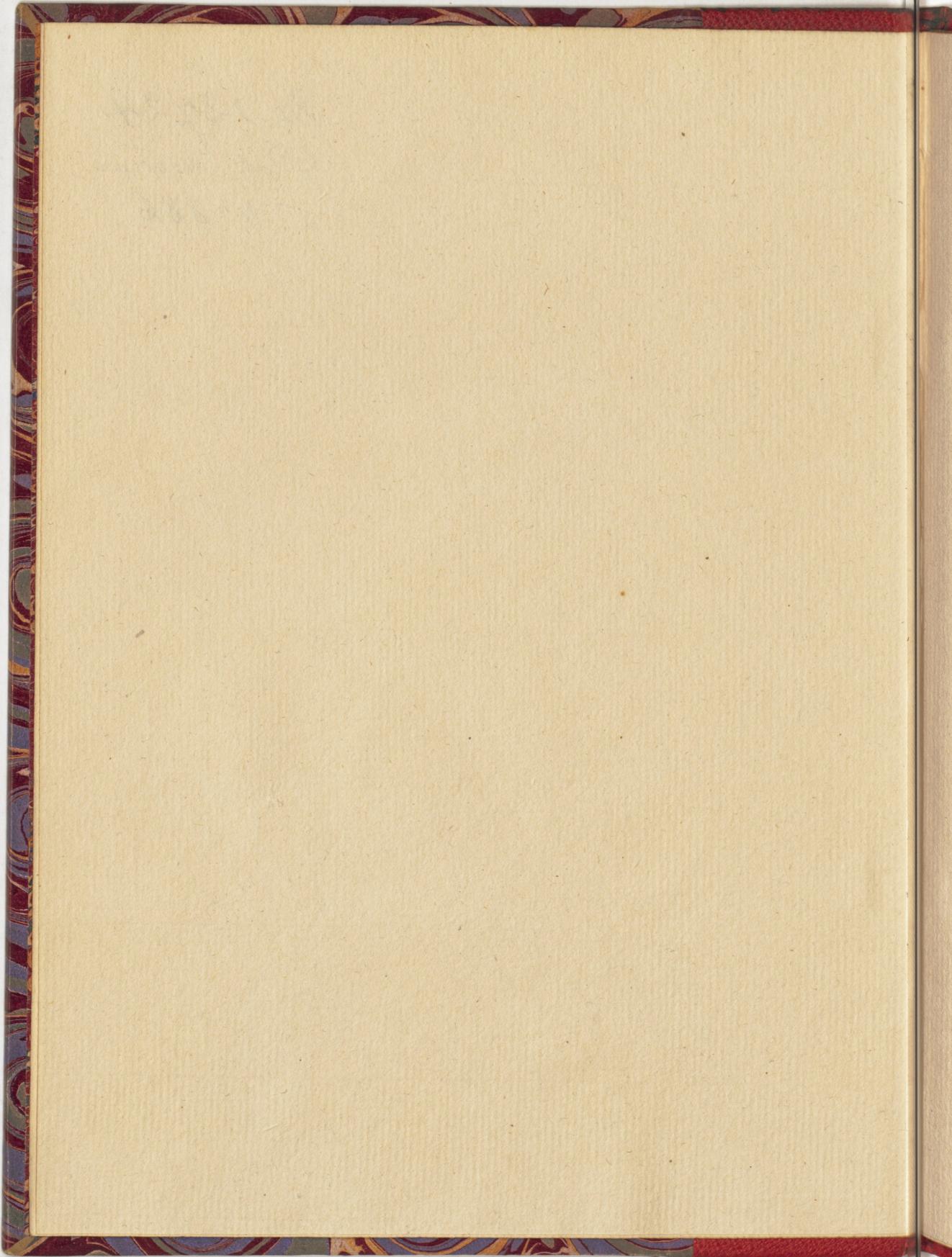








M. 12724
Cat. Moreau,
n° 886





4

LA
DECLARATION
DE MONSEIGNEVR
LE PRINCE
DE CONTY,
ET DE MESSIEVRS
LES GENERAVX.

*Enregistrée au Parlement pour l'execution de l'Arrest du
huictiesme Janvier dernier, contre le Cardinal
Mazarin.*

POVR LE SOVLAGEMENT
des Peuples & la Paix generale.

Du 20 Mars 1649.



pour la necessite
leur entree, ca
se dans le Ministere
interfere particulièrem
tut mesme. A PARIS,

**Chez ALEXANDRE LESSELIN, rue de la vicille
Boucherie, près le pont S. Michel.**

M. DC. XLIX.

Avec Permission.

I A

DECLARATION
DE MONSIEUR
LE PRINCE
DE CONTE,
AT DE MESSIEURS
LES GENERAUX



Excellencies et Parlementz pour l'execution de l'ordre du
Parlementz d'arras, contre le Cardinal
Mazarin.

LOAR LE SOVLALEMENT
des Principes & la Paix Generale.

Du 20 Mars 1648.



A PARIS

Ces Alexandre Tesselin, lors de la ville
Boulogne, chez le bon S. Michel.

M. DC. XIII

ANNO BORGESIO.



L A D E C L A R A T I O N D E

Monseigneur le Prince de Conty, & de

Messieurs les Generaux ; Enregistree en Parlement pour l'execution de l'Arrest du buities-

me Janvier dernier contre le Cardinal Mazarin
pour le soulagement des Peuples, & la Paix
generalle.

Du 20 Mars 1649.



CE iour, la Cour toutes les Chambres assemblées, Monsieur le Prince de Conty, adit, que luy & Messieurs les Generaux declarent qu'ils n'ont donné leurs pretentions dont sont chargez leurs Deputez, que pour la necessité où ils se sont trouuez, de chercher leur seureté, en cas que le Cardinal Mazarin demeure dans le Minister, & protestent de renoncer à leurs interests particuliers dès le moment qu'il en sera exclus ; mais en cela, comme en toute autre choses, ils se soubmettent aux sentimens du Parlement, duquel ils protestent de ne se point vuloir desvnr, declarant qu'ils ne se sont iamais joints à cette Compagnie que pour la Paix generale, le soulagement des Peuples, &

la conféderation de la Ville de Paris , que de ce , il auoit
 esté dressé memoire , signé dudit Sieur Prince de Con-
 ty lequel il a requis estre incré & mis au Greffe , ce qui
 a este fait d'vn commun vœu , arrest qu'il sera deliuré
 autant du present acte : Et encor ledit Sieur Prince de
 Conty , dit , que Monsieur le Duc de Longueville se-
 3 ta dans les mesme sensimens . Fait en Parlement l'an
 de & l'ouys dix . Signé , du TILLET .

*Collationné par moy Conseiller Secrétaire
 au Roy , Maistre de Couronne de
 France & des Finances .*

bon et souverainement des Parlementz , & al Paris .

Secrétaire .



D. 20 Mars 1463.

E iour , le Court tenuz lez Gouverneurs a-
 lez empereur , Monseigneur le Prince de Cou-
 ty , s'auit , de ceulx & Meilleurs lez Gouver-
 neurs decouverts duz lez outz goutte lez
 bretellions pour toutz chastez tems Debunnes , de
 bonz lez decoultre ou ilz lo toutz temps de ceulx
 lez decoultre , ou cez das lez Chridians Massans decou-
 lez das lez Minimes , & bretellions lez decoultre , lez
 intercesses particulières q'ez lez monseneur duz lez leis ex-
 ches ; mais en cez , conueen toutz autre chose , ilz lez
 bretellions aux lez
 lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez
 lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez
 lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez lez



